



9h30 - 17h30

2 jours



15-27/02/2018

10-27/04/2018

3-19/07/2018

25/09-11/10/2018

22/11 - 12/12/2018

PROMOUVOIR LA BIENTRAITANCE

Objectifs :

- **Promouvoir** la bientraitance par l'appui des Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles validées par l'ANESM
- **Rappeler** le cadre juridique de la maltraitance
- **Apporter** les connaissances théoriques
- **Discerner** les situations de maltraitance, de violence, de négligence
- **Repérer** les signaux d'alerte
- **Reconnaître** les difficultés et la souffrance de l'aidant, de la personne aidée et du personnel
- **Favoriser** un espace d'expression afin de libérer la parole



350 €/stagiaire



Groupe de 10
à 12 stagiaires
maximum

Public :

Intervenants à domicile

Pré-Requis :

Néant

Formation accessible :

Salariés, demandeurs d'emploi

À noter : Évaluation de fin de formation et suivi à 2 ou 3 semaines.
Un financement existe pour cette formation, nous contacter.